



COMPTE RENDU CTL EMPLOIS DU 19 JANVIER 2021

L'ordre du jour de cette réunion du 19 janvier 2021 (deuxième convocation suite à boycott du CTL du 07 janvier 2021) avait pour ordre du jour les points suivants :

- suppressions et transferts d'emplois
- adoption des Ponts Naturels 2021(au nombre de 2)
- la démétropolisation
- questions diverses
- 1) Le point principal et traditionnellement situé en début d'année résidait en l'examen des nouvelles suppressions d'emplois issues du PLF 2021.

Pour mémoire le nombre de suppressions pour le Gard s'élève à 18.

Les suppressions cette année se ventilent comme suit:

- -8C
 - 1 EDR
 - 1 SPFE
 - 1 CDIF
 - 1 SIE NÎMES OUEST
 - 1 SIP NÎMES OUEST REL PUBLIQUES
 - 1 SIP BAGNOLS SUR CEZE
 - 1 TRÉSORERIE PONT SAINT ESPRIT
 - 1 TRÉSORERIE DE VILLENEUVE LES AVIGNON
- 8 B
 - 1 PCRP
 - 1 PAIERIE DÉPARTEMENTALE
 - 1 SIE ALES
 - 1 SIE BAGNOLS
 - 1 SIP NÎMES OUEST
 - 1 SIP NÎMES SUD
 - 1 SIP NÎMES EST
 - 1 TRÉSORERIE DE BEAUCAIRE
- -1 A au PCE NÎMES
- -1 A+ en DIRECTION

L'évolution départementale des emplois au titre du PLF 2021 se décline ainsi pour le GARD, à :

• - 2 emplois pour les reprises d'emplois fléchés et mesures de périmètres.

La « reprise d'emplois fléchés est liée à la modernisation des process et à l'évolution du périmètre des missions de la DGFIP ».

• -15,2 emplois pour la contribution proportionnelle décidée unilatéralement par la DG pour le département

La « contribution proportionnelle conduit à répartir sur les directions territoriales le solde des suppressions du réseau, net de gains de productivité fléchés en amont »

• - 4 emplois pour le correctif charge et enjeux

Le correctif charge et enjeux a pour objectif de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

• + 3,1 emplois pour le correctif environnemental

Au-delà de la charge de travail et des enjeux identifiés dans le correctif charges et enjeux, il a pour objet de prendre en compte l'environnement dans lequel s'exercent les missions et en particulier les difficultés auxquelles sont confrontés les publics entrant en contact avec les services.

A la demande de justification de ces suppressions d'emplois, la direction locale n'a pu apporter de réponse valable.

La CGT a bien évidemment vigoureusement contesté ces critères qui ne tiennent pas compte des charges réelles des services et des exigences d'exercice des missions.

Par contre le Directeur RH nous a assuré que les suppressions proposées dans 4 trésoreries et 8 services fiscaux n'obligeraient pas les agents présents dans ces services à demander leur mutation (réussites concours, départs en retraite, vacances structurelles, ruptures conventionnelles), à l'exception des trésoreries de Beaucaire et de Pont saint Esprit où les agents sont directement concernés par une demande de mutation.

Une nouvelle fois la catégorie C paye un très lourd tribut avec 8 agents catégorie C sur 18 suppressions. De même la catégorie B se trouve amputée de 8 agents.

Nous avons interrogé le Directeur sur la raison de la suppression d'un emploi de C au SIP de Nîmes-Ouest Accueil alors même que les charges augmentent (conséquences de la fermeture des trésoreries de proximité, prise de rendez-vous pour les SIE, gestion des rendez-vous physiques pour les trois SIP...).

Y aurait -il un lien avec le projet de fermeture de la caisse?

Le Directeur a refusé d'aborder le sujet et nous a assuré que lors du prochain CTL prévu en mars ce point serait abordé dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques nationales en matière d'accueil des usagers.

Bien évidemment la CGT a voté contre ces suppressions ainsi que Solidaires et FO. Vous trouverez le détail de ces suppressions en pièce jointe.

- 2) Les deux ponts naturels 2021 retenus à la majorité des votes sont: vendredi 14 mai et vendredi 12 novembre 2021.
- 3) Démétropolisation : le département du Gard et plus particulièrement l'agglomération de Nîmes ont été retenus pour « accueillir un service relocalisé de la direction générale des finances publiques ». Le Directeur a été incapable de nous donner des précisions quant aux nombres d'emplois, au lieu d'implantation, aux services concernés et à la date d'installation .
- 4) A la question posée sur le nombre de paiements effectués dans les bureaux de tabac, le Directeur nous a répondu qu'il n'avait pas de données récentes à nous communiquer et qu'il ne manquerait pas de nous informer ultérieurement.

Les élus CGT Finances publiques du Gard : Marie DUFRESNE, Sylvie GOUZE, Françoise EYCHENNE ;